

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
81380

N° 69/2023

ARRÊTE DU MAIRE

Numérotation Chemin de Riols

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;
- Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ere classe ;
- Vu l'arrêté municipal n°6/2018 du 16/01/2018, portant numérotation du chemin de Riols ;
- Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;
- Considérant qu'un nouveau projet de construction sur la parcelle cadastrée section AR n° 301 nécessite l'adjonction d'un numéro de voirie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En sus de la numérotation existante, il est adjoint le numéro de voirie 730 à la parcelle cadastrée section AR n°301.

Il est donc prescrit la numérotation suivante sur le Chemin de Riols.

Côté Gauche :

Section	N° Parcelle	N° de l'habitation
AP	57	25
AP	56	65
AP	55	78
AP	54	142
AP	53	152
AP	52	200
AP	46	348
AP	47	352
AR	262	650
AR	261	704
AR	300	724
AR	301	730

Côté Droit :

Section	N° Parcelle	
AR	107	
AR	38	84
AR	157	93
AR	273 ; 274	97
AR	155	110
AR	41	149
AR	44	273
AR	93	537
AR	260	580
AR	259	595
AR	266	635
AR	265	673
AR	267	698
AR	280	706
AR	277	736
AR	278	751

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 081-218101442-20230412-ARRETE069_2023-AI



Article 2: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°6/2018 du 16/01/2018.

Article 3: Une ampliation du présent arrêté sera transmise auprès du service du cadastre, du centre des Impôts, des services de La Poste, du commissariat d'Albi, du SDIS, d'ENEDIS, de GrDF, d'Orange, de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et de la Mairie de Lescure d'Albigeois.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 12 avril 2023

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....et affiché le....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou publication.